

Photo obligatoire pour une première inscription

FICHE D'INSCRIPTION ENFANTS ET ADOLESCENTS 2019-2020

	nscription	☐ Réinscription
Date de naissance : LIL LIL LIL Adresse :	ille (nouvelle commune) : LU LU LU Tél. trave	
Atelier d'év	eil (7 à 14 ans)	Cours préparatoires (15 à 20 ans)
□ 14 h – 16 h (7 à 8 ans) □ 14 h – 16 h (9 à 10 ans)	□ 16 h−18 h (11 à 14 ar	□ Dessin et peinture 18 h – 20 h
J'atteste avoir pris connaissance de de design TALM-Angers et m'engage À	e à me conformer à ses ob	
maximum sera appliqué). > Autorisations parentales et droit à > Droit de sortie	ndiquant le quotient famili à l'image complétées et siç	lial (en cas d'absence de justificatif, le tarif CAF
Pour les personnes majeures, si la p	cettes TALM. ment : mandat de prélèven personne qui assiste au co iir une autorisation manu:	ment dûment complété et signé + IBAN-RIB. ours n'a pas le même nom que le teneur du uscrite. Si, sur l'IBAN-RIB, il est mentionné doit apparaître.
Partie réservée à l'administration Prélèvement effectué en :1 fois ou		·



AUTORISATIONS PARENTALES

Pour les mineurs

Je (nous) soussigne(e-s) (nom et prenom de la (des) personne(s) responsable(s),
Demeurant à
Responsable(s) de l'enfant :
N° de téléphone(s) des parents contact dans la journée : 니니 니니 니니 니니 니니
N° de téléphone(s) en cas d'urgence : LLL LLL LLL LLL LLL LLL LLL LLL LLL
□ Autorise (ons) le personnel de l'École supérieure d'art et de design TALM-Angers à faire appel aux services médicaux d'urgence. Dans le cas contraire, je (nous) demande (ons) qu'il soit fait appel au docteur (nom, adresse, téléphone) :
□ Autorise (ons) mon enfant à apparaître sur les photographies et/ou vidéos prises lors des ateliers pour la promotion de l'exposition de fin d'année ou de communication autour du périscolaire. Les images seront utilisées sous le contrôle du directeur de l'École supérieure d'art et de design TALM-Angers. Je (nous) reconnais (sons) donner cette autorisation dans un but pédagogique, éducatif et culturel que mon (notre) enfant pourre trouver dans cette activité et atteste mon (notre) intérêt à en voir la trace.
□ Autorise(ons) mon (notre) enfant à participer aux sorties organisées dans le cadre des ateliers auxquels il est inscrit.
Le LILI LILI LILILI
Signature(s) de la (ou des) personne(s) responsable(s) (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :



AUTORISATION DE SORTIE

Cette autorisation doit être signée au moment de l'inscription

Je soussigné (e) M/Mme
demeurant (adresse complète)
Téléphone fixe பப பப பப பப Téléphone mobile பப பப பப பப பப
Représentant légal de l'enfant mineur
□ Autorise mon enfant à rentrer seul
□ N'autorise pas mon enfant à rentrer seul
Pour des raisons de sécurité, les parents sont priés d'accompagner leur enfant jusqu'à la porte de l'atelier. TALM-Angers n'est pas en mesure d'assurer la surveillance de vos enfants avant et après leurs cours. Nous vous remercions de prendre toutes les dispositions nécessaires pour être présents à la fin des cours si vous ne souhaitez pas laisser vos enfants rentrer seuls à votre domicile.
Le LL LL LLL à
Signature(précédée de la mention « Lu et approuvé ») :



INFORMATIONS PRATIQUES

S'INSCRIRE

Fiche d'inscription à télécharger sur le site ou à retirer au secrétariat de l'école du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30.

Pour toute information complémentaire, contacter Carole Fiani (carole.fiani@talm.fr) ou Vincent Goujon (vincent.goujon@talm.fr) ou 02 72 79 86 90.

Les dossiers d'inscription dûment complétés peuvent être :

- envoyés par la Poste,
- déposés au secrétariat de l'école au 72, rue Bressigny-Angers.

Les inscriptions seront prises en compte dans la limite des places disponibles. Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés. Une liste complémentaire sera établie si les demandes d'inscription excèdent l'offre de cours. L'école pourra alors proposer un cours supplémentaire aux personnes inscrites sur cette liste en fonction du nombre.

TARIFS

L'inscription correspond à 30 cours par an, qui débuteront la semaine du 09 septembre 2019.

Le tarif réduit s'applique aux chômeurs de 18 à 25 ans, aux étudiants résidant sur l'agglomération d'Angers (sur présentation de la carte étudiant + justificatif de domicile), aux allocataires de l'AAH (sur présentation du justificatif d'Allocation Adulte Handicapé, du RSA (su présentation du justificatif du Revenu de Solidarité Active), de l'ASS (sur présentation du justificatif de l'Allocation de Solidarité Spécifique) et du FSV (sur présentation du justificatif du Fonds de solidarité vieillesse).

Il est possible de s'inscrire uniquement pour le second semestre (15 cours, à compter du 21 janvier 2020), sous réserve de places disponibles. Dans ce cas, le règlement ne pourra pas s'effectuer par prélèvement.

Une réduction de 10 % sera appliquée sur chacune des inscriptions supplémentaires au sein d'une même famille.

COURS DE 2H

Tranches de quotient	Année scolaire	2 nd semestre	
Agglomération angevine			
De 0 à 600	97€	53 €	
De 601 à 700	113 €	62€	
De 701 à 1000	140 €	78 €	
De 1001 à 1300	172 €	95 €	
De 1301 à 1600	194 €	107 €	
De 1601 à 2000	215 €	118 €	
Supérieur à 2000	232 €	128 €	
	Hors agglomération angevine		
	302 €	166 €	

RÉGLER

Par prélèvement automatique (joindre un IBAN-RIB) en 1 seule fois le 10 octobre 2019 ou en 4 fois le 10 octobre 2019, le 10 décembre 2019, le 10 février 2020, le 10 avril 2020 pour l'ensemble des cours quel qu'en soit le montant (compléter et signer le mandat de prélèvement ci-joint). Après le 13 septembre 2019, ce mode de règlement ne pourra être possible.

Attention : Si, sur l'IBAN-RIB, il est mentionné Monsieur <u>et</u> Madame, la signature des 2 personnes doit apparaître. Pour les personnes majeures, si la personne qui assiste au cours n'a pas le même nom que le teneur du compte, ce dernier doit nous fournir une autorisation manuscrite.

- > Par chèque libellé à l'ordre de la **régie de recettes TALM**.
- > En espèces (uniquement pour les dossiers déposés au secrétariat).

Nous acceptons le Pass-Culture 15-30 de la Région de Pays de la Loire, à présenter lors de l'inscription.

Conditions de remboursement intégral :

> Possibilité de rembourser les frais d'inscription intégralement jusqu'au 22 septembre 2019 inclus.

Conditions de remboursement partiel :

- > À partir du 23 septembre 2019 jusqu'au 6 octobre 2019 inclus, le remboursement sera partiel. Une somme correspondant à 25% du montant des droits d'inscription sera retenue pour frais de dossier.
- > À partir du 7 octobre 2019, les demandes de remboursement ne seront recevables qu'en cas de force majeure.

Les cas de force majeure sont les suivants :

- > Changement imprévisible de domicile lié à une mobilité professionnelle ou perte d'emploi (joindre un certificat du nouvel employeur ou un justificatif de perte d'emploi).
- > Une déduction sera effectuée au prorata du nombre de cours écoulés à la date de la demande. Elle sera calculée sur la base d'un 30° par semaine.

Toute demande de remboursement doit être réalisée par écrit, par l'intéressé lui-même et adressée à l'École supérieure d'art et de design TALM-Angers – 72, rue Bressigny – 49100 ANGERS.

À partir du 1^{er} janvier 2020, aucune demande de remboursement ne sera acceptée. (y compris pour les inscriptions du 2nd semestre).

À NOTER

- > Reprise des cours le mercredi 11 septembre 2019.
- > Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires, ni les jours fériés.
- > L'inscription permet l'accès à la bibliothèque de l'école et aux manifestations de l'école : expositions, conférences.
- > En dehors des heures de cours, les professeurs ne sont pas responsables des enfants.
- > Pour des raisons de sécurité, les parents sont priés d'accompagner leurs enfants jusqu'à la porte de l'atelier afin de s'assurer de la présence effective de l'intervenant.
- > Le contrôle des présences est effectué à chaque cours. En cas d'absence, prévenir le secrétariat de l'école.
- > Tout enfant devant quitter le cours avant son échéance devra présenter une autorisation écrite au professeur.
- > Les dix dernières minutes sont un temps de rangement et de nettoyage.



MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat

Type de contrat : ESAD TALM		

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) TALM-Angers à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de TALM-Angers.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR 21 ZZZ 584057

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER
Nom, prénom :
Adresse :
Code postal : LLLLL
Ville :
Pays :

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER
Nom : TALM-Angers
(École supérieure d'art et de design TALM)
Adresse : 72, rue Bressigny
Code postal : 49100
Ville : ANGERS
Pays : FRANCE

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER		
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)	
Type de paiement :		
□ Paiement récurrent/répétitif : 10 octobre 2019, 10 décembre 2019, 10 février 2020, 10 avril 2020		
□ Paiement ponctuel : 10 octobre 2019		
Signé à : Signature :		
Le : LLL LLL LLLL		
JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE		

(au format IBAN BIC)

Rappel: En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par TALM-Angers. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je règlerai le différend directement avec TALM-Angers.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, et aux fichiers et aux libertés.